

## SKOL DIWAN GWENRANN

# VIDE-PUERICULTURE 07/02/2026 – INSCRIPTION PERSONNE PHYSIQUE - RÈGLEMENT

### I. LE VIDE-PUERICULTURE

L'association **SKOL DIWAN GWENRANN** organisera un vide-puériculture qui aura lieu le samedi 07 février 2026 dans les locaux de l'Amicale Laïque à Guérande (44350) au 7 rue du Sénéchal dans le cadre des Portes Ouvertes de l'école Diwan.

Dimension de l'emplacement : 2.5 m de façade x 1,7 m de profondeur (+ une table de 1.8m x 0.7m + 2 chaises)

Tarif emplacement : 12 € pour un emplacement (tarif unique)

PLACES LIMITEES A 24 TABLES.

### II. L'EXPOSANT

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)

### III. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU VIDE-GRENIER

1. Le montant de la location de la table est fixé par l'AEP SKOL DIWAN GWENRANN et est réglé par les exposants au moment de leur inscription.
2. La vente se situe au rez-de-chaussée de l'Amicale Laïque de Guérande au 7 rue du Sénéchal.. Les emplacements de vente seront attribués le samedi matin.. Les exposants se conformeront scrupuleusement à la surface qui leur sera attribuée.
3. La vente au public est autorisée de 9h à 13h. Les exposants pourront s'installer de 8h à 8h45. Les emplacements devront rester propres (déchets et invendus repris par l'exposant).
4. Chaque exposant s'engage à rester jusqu'à 13h. Tout départ prématuré devra se faire avec l'accord des organisateurs.
5. Aucun véhicule n'est autorisé dans l'enceinte de l'Amicale Laïque.

6. Les organisateurs ne fourniront que le nombre de tables et de chaises achetées par le participant. Toute table supplémentaire est à régler au tarif normal dans la limite des places disponibles.
7. Les organisateurs ne procéderont à aucun remboursement en cas d'intempéries ou d'annulation de la part de l'exposant.
8. Chaque exposant devra justifier de son identité et sera inscrit sur un registre paraphé par l'organisateur. Aucune inscription ne pourra avoir lieu sans réception par l'organisateur du règlement via HelloAsso dans la limite des places disponibles.
9. La vente de nourriture, d'alcool et de tabac est interdite sur le site du vide-puériculture.
10. L'inscription à l'opération « VIDE-PUERICULTURE » implique l'acceptation de ce règlement. Le non-respect de ce règlement peut entraîner l'expulsion de l'exposant sans remboursement.